

De l'utilité d'une médiation associative pour passer du primaire au secondaire (axe 4)

Le décrochage scolaire a en partie été attribué aux difficultés qu'engendre le passage de l'école primaire à l'entrée au collège. Juste avant la mise en place des conseils école-collège (Décret du 24 juillet 2013) qui ont pour objectif de « renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degrés », nous avons pu, lors d'une recherche qualitative exhaustive (Chauvenet et al, 2014) suivre une intervention associative ayant pour objectif de faciliter ce passage du primaire et du secondaire. En Ile-de-France, l'association étudiée propose en effet un ensemble de médiations, la plupart du temps dans des situations de décrochage scolaire à l'adolescence. Il s'agissait cette fois d'une action collective et préventive, à la demande d'un collège.

Nous verrons que, si ce médiateur « hors école » joue bien sur le relationnel (de Singly, 1999), le système de négociations dans lequel il est pris impose des limites à son intervention, et interroge sa légitimité. La répartition des pouvoirs en situation est sous-tendue de luttes d'intérêts : comment asseoir une légitimité associative en milieu scolaire ?

Méthode : Observation d'une intervention associative en milieu scolaire (participation et recueil de données formelles et informelles lors des différents temps de l'action, au collège et à l'école : réunions de préparation et de bilan ; réunions de parents ; conférence...).

Résultats :

Des intérêts dans la collaboration entre association et établissements scolaires

L'observation des temps de négociations entre le salarié de l'association et l'équipe de direction du collège met en relief plusieurs dimensions de ce partenariat. Dans une négociation « donnant - donnant », le jeu a porté davantage sur la mise en scène face aux enseignants et aux parents, de telle sorte que l'équipe enseignante du collège soit mise en valeur. Par ailleurs, les effets de l'intervention, placée dans le cadre des projets de la Politique de la ville, sont autant attendus du côté des établissements scolaires publics en concurrence avec ceux du privé, que du côté des financeurs, pour lesquels chaque partenaire a besoin, dans un jeu élargi, de montrer qu'il opère avec d'autres, au profil pertinent. Ces intérêts, masqués, engagent à une collaboration, et la coéducation pourrait n'être qu'un prétexte dans des stratégies de politiques locales.

Une médiation associative pour modifier une pratique d'imposition scolaire

L'observation des temps de rencontres entre équipes enseignantes de l'école et du collège, en présence des parents, montre comment l'association joue un rôle de médiateur visant à modifier les rapports de domination établis entre enseignants et parents. Plusieurs modalités d'intervention sont proposées, bousculant les formes habituelles de l'échange. Nous développerons celles qui ont trait à l'occupation de l'espace (déplacement des équipes dans les différents lieux concernés par le projet ; installation de chacun de ces lieux lors de la réunion). Celles qui se rapportent à la constitution du groupe de participations et à une distribution de rôles. Celles qui ritualisent les rencontres et instaurent un cadre précis aux rencontres. Nous verrons comment le médiateur transfère une pratique associative participative à une commande en milieu scolaire, en prenant l'exemple de ce à quoi il renonce (supports, méthodes d'animation, vocabulaire...).

La construction d'une légitimité de médiateur en milieu scolaire

Le médiateur est reçu dans l'espace scolaire avec une certaine défiance. Il prend le parti des parents, des élèves en rupture avec les normes scolaires... Familier des conflits dans l'espace scolaire, il est à l'affût de signes d'alerte. Ainsi, il pourrait signifier que quelque chose ne va pas, dans une période où l'établissement redore son blason, et rappelle des périodes stigmatisantes où il a déjà été fait appel à lui. Le médiateur associatif, intermittent de l'espace scolaire, est dans l'obligation de créer et maintenir, sur un territoire donné, une figure légitime. Ce que des interventions de coéducation, préventives, régulières et si possible réussies aux yeux des acteurs, peuvent lui garantir.

Discussion : La médiation associative peut-elle contribuer à modifier les rapports de la relation coéducative en milieu scolaire ? Avec quelle influence des intérêts institutionnels ou professionnels ?